

Saint-Barthélemy

La Gabusienne

Informations communales

n° 259 HIVER 2025

SOMMAIRE

- COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

➤ du 21/11/2025

- VIE DE LA COMMUNE
- ÉDUCATION
- MÉDIATHÈQUE
- INTERCOMMUNALITÉ
- ASSOCIATIONS
- ENVIRONNEMENT
- A NOTER
- COMMERÇANTS
- INFORMATIONS



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert :

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

- Vendredi 8h00-12h00

Tél. 04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievretrhone.fr

Site internet : www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70

accueil 28 rue Français Beaurepaire

(2ème étage) ASTREINTE 06 13 77 37 89

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Centre commercial le Suzon
- Place du cimetière - Atelier municipal
- Allée des Acacias

RAMASSAGE DES POUBELLES

Mercredis : 12/02, 26/02, 12/03, 26/03, 09/04, 23/04

. Pour tout problème contacter le

04.74.84.67.29 pôle de proximité (2ème étage)

Beaurepaire 28 rue Français

DECHETERIE BEAUREPAIRE

Horaires uniques toute l'année

► Lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h

► dimanche et jours fériés : **fermé**

Le mot du Maire



Brigitte GUEDENET nous a quittés.
Beaucoup trop tôt.

La maladie dont elle souffrait depuis de nombreuses années a fini par l'emporter. Notre village est en deuil.

Son engagement pour les habitants de la commune a été total, sans faille :

Conseillère municipale dès mars 2001, puis Adjointe depuis 2007, en charge des affaires scolaires tout d'abord, puis du CCAS et de la Médiathèque lors de ses deux derniers mandats.

Durant toutes ces années, Brigitte s'est dépensée sans compter pour nous tous et en particulier pour les personnes âgées qu'elle chérissait tant.

Aujourd'hui, son absence laisse un grand vide dans nos cœurs mais nous sommes forts de son héritage construit durant ses 24 années d'engagement municipal.

Gérard BECT

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE



Pour les nouveaux élèves et les enfants nés en 2022, les inscriptions commencent à partir du lundi 27 janvier 2025 :

► Il faut tout d'abord passer en mairie aux horaires d'ouverture pour inscrire votre enfant .

Pour cela, il vous faut :

- le carnet de santé
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

► Puis il faudra venir pour l'admission à partir du lundi 27 janvier à l'école en prenant rendez-vous au préalable avec la directrice par Téléphone le jeudi ou hors des horaires de classe.

Comment procéder ?

- 1) Demander un certificat d'inscription en mairie (**obligatoire**)
- 2) Préparer les documents nécessaires : carnet de santé de l'enfant, livret de famille + certificat d'inscription de la mairie
- 3) Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école au 04 74 79 72 20 sur la période indiquée ci-dessus

Meilleurs Vœux 2025

CR du CM du 21 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : GUEDENET Brigitte, SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Michael, REZKALLAH Habib.

2024D-045 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CDG 38

M Bruno POINT a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique : articles L 827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le Code général de la fonction publique : articles L 221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 ;

Vu la délibération du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant la convention de protection sociale complémentaire ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de l'Isère et Collecteam/ Allianz Vie en date du 31 juillet 2024 ;

Vu la délibération en date du 22 février 2024 du Conseil Municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) pour un montant minimum de 7 € brut mensuel.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré individuellement au contrat proposé.

L'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € bruts mensuels. Etant précisé que, par délibération du 11 Juillet 2024, le conseil d'administration du CDG38 a décidé, à l'unanimité, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € bruts mensuels.

Garanties proposées et montant des cotisations associé

Pour rappel, les garanties proposées correspondent à celles figurant dans l'accord national du 11 juillet 2023 signé entre les associations représentatives des employeurs de la FPT et les organisations syndicales nationales. Elles sont détaillées ci-dessous, pour les employeurs de moins de 1 000 agents

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION
REGIME DE BASE : INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITE PERMANENTE		
Incapacité temporaire de travail (1)		
Maintien de salaire	90 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-traitement	2,05 %
Incapacité permanente (1)		
Taux retenu par la CNRACL ≥ 50 % ou 2 ^{ème} / 3 ^{ème} catégorie CPAM ou IPP ≥ 66 %		
Versement d'une rente	90 % du traitement de référence mensuel net	2,05 %
Taux retenu par la CNRACL < 50 %		
Versement d'une rente	Montant de la rente perçue pour un taux CNRACL < 50 % x taux d'invalidité CNRACL / 50 %	
OPTION 1 : MAINTIEN DU RI EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL		
Maintien du RI étendu au plein traitement du CLM, CLD et CGM	90 % RI net	+ 0,20 %
OPTION 2 : PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE PERMANENTE (uniquement au choix de l'agent CNRACL)		
Versement d'un capital	50 % du PMSS (2) par année d'invalidité	+0,50 %
OPTION 3 : DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)		
Versement d'un capital	100 % traitement de référence annuel brut	+0,30 %
La prestation garantissant le maintien du régime indemnitaire, dans le cadre du régime de base, intervient à compter du passage à demi-traitement de l'agent et vient en complément et/ou à défaut du versement du régime indemnitaire par la collectivité. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est exclu de la garantie prévoyance.		
Les taux de cotisation sont identiques quel que soit l'âge des agents. L'adhésion intervient sans questionnaire médical, ni délai de carence.		

Considérant l'intérêt de proposer aux agents une couverture prévoyance de qualité et solidaire,

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;

De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de :

- montant inchangé cf délibération en date du 2 décembre 2019, participation comprise entre 7 € et 31 € brut par agent à temps complet, par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ;

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance

2024D-046 OUVERTURES DOMINICALES MAGASIN CENTRAKOR

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de l'entreprise CENTRAKOR concernant une demande d'autorisation d'ouvrir le magasin du centre commercial le Dimanche, en vertu des dispositions de la loi dite « Macron » notamment son article L 3132-26.

Il précise que cette demande d'ouverture dominicale porte sur des dimanches pour l'ensemble de l'année 2025.

Il indique à l'assemblée que l'ouverture dominicale des commerces hors zone touristique est autorisée par arrêté du Maire, délivré après avis favorable du Conseil Municipal.

Il demande par conséquent au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal après échanges et à l'unanimité

AUTORISE le Magasin CENTRAKOR sis au centre commercial à ouvrir le Dimanche selon la liste ci-dessous

AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation d'ouvertures dominicales correspondant

LISTE DES DIMANCHES D'OUVERTURE ARRETEE POUR L'ANNEE 2025
MAGASIN Centrakor
SIS AU CENTRE COMMERCIAL DE SAINT BARTHELEMY

Juin 2025	le dimanche 29
Juillet 2025	les dimanches 6, 13, 20, 27
Aout 2025	les dimanches 3, 10 17
Novembre 2025	le dimanche 30
Décembre 2025	les dimanches 7, 14, 21

2024D-47 DEMANDE DE SUBVENTION MFR EYZIN PINET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par la MFR d'EYZIN PINET concernant 1 jeune élève domicilié sur la commune actuellement en formation dans cette institution.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 45 €

Le Conseil après échange,

APPROUVE la proposition de M BECT,

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025

2024D-48 DEMANDE DE SUBVENTION ELEVE EFMA/CMA BOURGOIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le CMA (Centre de Formation de la Chambre des métiers et de l'Artisanat) ex EFMA (Espace de formation des métiers et de l'artisanat de l'Isère) concernant 1 jeune apprenti en CAP boulangerie domicilié sur la commune actuellement en formation au CFMA de BOURGOIN JALLIEU.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 100 €

Le Conseil après échange,

APPROUVE la proposition de M BECT,

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025

2024D-49 CONTRAT AVEC LA POSTE « NOUVEAUX VOISINS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le dispositif proposé par la poste intitulé « Nouveaux voisins ».

Celui-ci consiste, en respect avec le cadre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), en la communication par la poste, des arrivées des nouveaux habitants sur la commune de SAINT BARTHELEMY sous la forme d'un fichier informatique.

Il précise que ce contrat est établi pour un an, reconductible le cas échéant.

Il propose à l'assemblée de souscrire à ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE M BECT à signer toutes les pièces inhérentes au contrat.



80 ans de la Libération Commémoration du 8 mai 1945

Dans le cadre de la commémoration du 8-Mai 1945 et des 80 ans de la Libération, et en amont d'une exposition sur la Seconde guerre mondiale, **la mairie fait appel aux habitants pour rassembler des volontaires, petits et grands, pour la réalisation et la décoration d'un char pour le défilé du 8 mai 2025.**

La mairie fait également appel aux habitants pour réunir des objets, photographies et affiches datant de la Seconde Guerre mondiale.

La mairie fait également appel aux habitants pour réunir des objets, photographies et affiches datant de la Seconde Guerre mondiale.

Il peut s'agir d'objets militaires (casque, costume, drapeau...) comme d'objets du quotidien (poste de radio, habit, valise, poupée, vaisselle, lettre, journal, carte postale, jouet...).

Ces objets seront confiés le temps de l'exposition au service culture de la commune.

Merci de vous manifester pour toute demande d'informations .

Comptant sur votre participation et en vous remerciant d'avance

Le service culture



HOMMAGE

Le CCAS rend hommage à Brigitte GUEDENET



Aujourd'hui, nous rendons un hommage à une femme exceptionnelle, dont le dévouement et la passion ont marqué chacun d'entre nous.

En tant que présidente du CCAS de Saint Barthélemy, son engagement sans faille envers les personnes les plus vulnérables de notre communauté n'a jamais cessé.

Brigitte, ton leadership bienveillant et ta capacité à écouter avec empathie, on fait de toi une figure incontournable de notre village. Tu as su créer des liens solides avec toutes les personnes qui avaient besoin de soutien.

Grâce à toi le CCAS est devenu un havre de paix et d'espoir pour tant de personnes en difficulté.

En 2024, malgré une année marquée par ton combat contre la maladie, tu as fait preuve d'une résilience et d'une force admirables. Tu n'as jamais abandonné ta mission. Au contraire, tu as puisé une énergie renouvelée pour continuer à œuvrer avec dévouement.

Tu as malgré tout encore organisé des événements mémorables qui resteront gravés dans nos cœurs.

Le 17 mars 2024, tu as orchestré un magnifique concert dans notre église, rassemblant notre communauté autour des chants et de la solidarité. Puis le 28 septembre 2024, tu as planifié une sortie en autocar qui nous a permis de visiter le musée souterrain de la Mine image, de partager un repas convivial et de découvrir le petit train de la Mûre.

Ces moments de partage et de découverte ont renforcé les liens entre tous.

Ta générosité s'est également manifestée en fin d'année avec la distribution des colis de Noël apportant chaleur et réconfort à ceux qui en avaient le plus besoin.

Et enfin le repas du 24 novembre 2024 des anciens a été un autre moment fort qui a permis de créer une atmosphère chaleureuse et accueillante pour nos aînés.

Ton approche innovante des services sociaux, combiné à une compréhension profonde des besoins de notre communauté a permis de mettre en place des programmes efficaces et durables.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude pour ton travail acharné et ton dévouement. Tu as non seulement été une leader exemplaire, un mentor mais aussi et surtout une amie pour beaucoup d'entre nous.

Ton humanité et ta générosité continueront à rayonner et à inspirer tes successeurs.

Merci, Brigitte, pour tout ce que tu as accompli. Ton héritage perdurera dans nos cœurs. Tu resteras notre source d'inspiration et de lumière.

Avec toute notre reconnaissance et notre admiration, le CCAS présente son témoignage de sympathie ainsi que ses sincères condoléances à Bernard son époux, et à ses enfants Lorraine et Kévin.

Le Bureau du CCAS



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



La traditionnelle cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée après un rassemblement général sur la place de l'église, le cortège a rejoint le monument aux morts de la commune.

Les enfants de l'école ont déposé au pied du monument une cocarde confectionnée par leur soin, avant de chanter la Marseillaise.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, Monsieur le Maire a donné lecture du message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

Un vin d'honneur servi à la salle polyvalente a clôturé cette journée de commémoration.



CCAS—REPAS DES SENIORS



Dimanche 24 novembre 2024, le repas des aînés offert par la municipalité a réuni soixante-cinq convives.

Monsieur le Maire et les membres du CCAS étaient ravis de pouvoir organiser ce repas festif et convivial, sous le thème «La vie en couleurs», qui permet de se retrouver, d'échanger, de rompre la solitude pour certains.

Un dimanche placé sous le signe de la bonne humeur, ambiance et animation musicale assurées par les bénévoles et les élus et animation d'un magicien lors du repas préparé par le traiteur CHIOCCA.

Lors de cette occasion, une jolie carte de vœux confectionnée par les enfants du groupe scolaire, aidés de leurs institutrices, a été offerte à chacun des participants ainsi qu'un sachet de gourmandises préparé par le CCAS.



Pour les personnes plus vulnérables qui n'ont pas pu participer au repas, en raison de leur état de santé, un colis leur a été offert en fin d'année. Lors de la tournée de distribution, les membres du CCAS en ont profité pour échanger avec ces personnes parfois isolées même en période de fêtes.

Un grand merci aux bénévoles pour leur dévouement lors des manifestations du CCAS.



VIE COMMUNALE

Repas de Noël



Le mardi 17 décembre 2024 a eu lieu, dans la salle polyvalente, le repas de Noël offert par la mairie à tous les enfants de l'école de St Barthélémy.

Les enfants ont beaucoup apprécié ce repas confectionné par Laurence, cheffe de cuisine à la MFR de Saint Barthélémy. Ils ont également eu la chance de voir le Père Noël qui est venu leur faire une visite à la fin du repas. Ils ont même eu le temps de faire quelques photos avec le Père Noël !!

81 enfants étaient présents ce jour là. Tout s'est très bien déroulé grâce à l'aide de parents d'élèves, du personnel de la cantine et d'élus pour le service de ce repas.

Caty MOREL,
adjointe aux affaires
scolaires



Rencontres intergénérationnelles



Les échanges intergénérationnels avec le centre hospitalier intercommunal de Luzy Dufeillant de Beaurepaire se poursuivent durant cette année scolaire 2024-2025 !

Au mois de novembre 2024, Madame Valérie POULENARD, animatrice à l'EPHAD de Beaurepaire est

venue à l'école avec des résidents pour une animation peinture.

Ce sont les enfants de petite et moyenne section de maternelle qui ont réalisé des toiles en les peignant tout d'abord et en les séchant par la suite, afin que cela crée différents motifs sur ces toiles ! Les enfants ont été heureux d'emmener leur réalisation chez eux.

Caty MOREL,
adjointe aux affaires scolaires



ÉDUCATION

Spectacle pour Noël 2024/2025 :
Le chevalier d'Estragon de la compagnie Patamouss'théâtre.
Puis le Père Noël qui distribue les goûters du Sou des Ecoles.



ÉDUCATION



"Cœur 2 Bouchons"

Jeudi 17 octobre, nous avons rencontré, avec la classe de CE et les élèves de la MFR, des bénévoles de l'association "Cœur 2 Bouchons". Ils nous ont expliqué pourquoi il est important de récupérer les bouchons en plastique. Les bouchons récoltés sont "vendus" à une entreprise qui les transforme en petites billes. Celles-ci servent à fabriquer de nouveaux objets en plastique (ex : salon de jardin...). Ensuite, l'entreprise reverse de l'argent à l'association qui l'utilisera pour aider les personnes en situation de handicap. Chers habitants de St Barthélémy, si vous le souhaitez, vous pouvez apporter vos bouchons en plastique, à l'école de St Barthélémy. Merci.

Les élèves de CM



MEDIATHEQUE



Notre médiathèque est en deuil, Brigitte GUEDENET nous a quittés.

En tant qu'élue de notre commune, elle s'est très investie dans l'évolution de la bibliothèque municipale associative vers la médiathèque actuelle, très attachée au lien social et au sens du dialogue.

Brigitte, nous te remercions pour le travail réalisé, les moments partagés, les souvenirs créés.

Tu nous manques déjà mais comme disait Jean d'Ormesson : "Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants"

Les bibliothécaires volontaires





La médiathèque de notre commune fait partie du réseau ECuME de la communauté de communes EBER.

Les 23 médiathèques mettent en commun et font circuler leurs documents sur le territoire. Vous pouvez consulter, emprunter et réserver les livres, livres audio CD, DVD et partitions à partir du site internet "reseau-ecume.fr"

Le fonctionnement

- Lors de votre inscription une carte individuelle vous sera remise sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'adhésion est gratuite jusqu'à 18 ans et de 5€ par an pour les plus de 18 ans.
- Vous avez la possibilité d'emprunter 10 documents pour une durée de 3 semaines.
- Depuis le site internet, vous pouvez consulter le catalogue, faire des recherches, choisir et réserver des documents que vous retirerez dans votre médiathèque, prolonger vos prêts.

Rejoignez-nous !

Toute l'équipe des bibliothécaires
volontaires vous attend !

MERCREDI de 16H à 18H

SAMEDI de 10H à 12H

Médiathèque, place de la Mairie

Contact :

mediatheque.saint-barthelemy@

reseau-ecume.fr



INTERCOMMUNALITÉ

TAD 4



Ce service de TAD zonal permet aux usagers de la zone TAD 4 de réaliser des trajets depuis ou vers différents points d'intérêt : gare routière, administrations, centres médicaux, établissements scolaires, commerces, équipements culturels et sportifs, centres-bourgs...

Le service fonctionne sur réservation uniquement, du lundi au samedi, toute l'année, sauf les dimanches et jours fériés. Il permet également de faire des correspondances avec la ligne B.

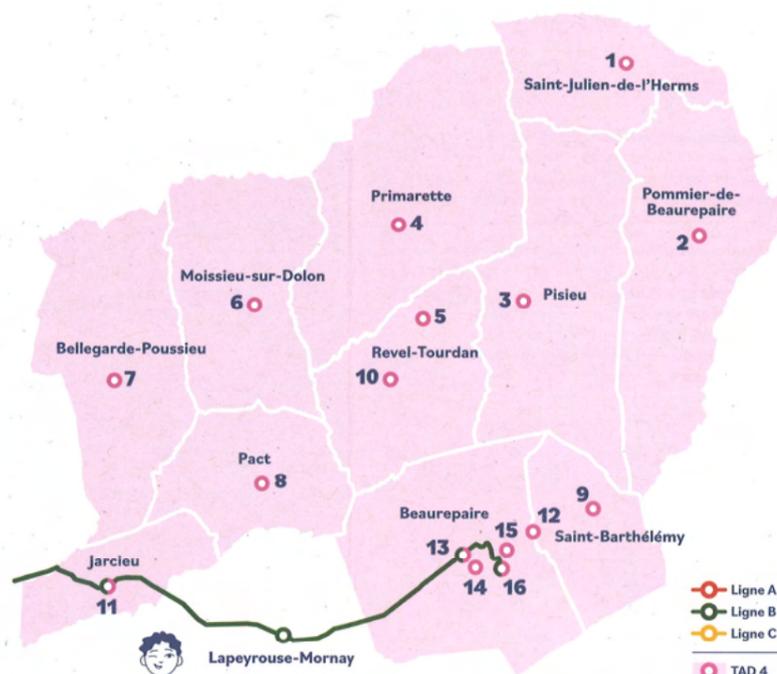
La veille de votre trajet, vous serez recontacté (appel, sms ou mail) entre 17h et 18h pour confirmer l'horaire de prise en charge.

ARRÊTS DE LA ZONE TAD 4

- Saint-Julien-de-l'Herms**
- 1. Saint-Julien Centre Village
- Pommier-de-Beaurepaire**
- 2. Bellevue
- Pisieu**
- 3. Salle des fêtes de Pisieu
- Primarette**
- 4. Primarette - Le Bourg
- Revel-Tourdan**
- 5. Bourg de Revel
- Moissieu-sur-Dolon**
- 6. Moissieu Village
- Bellegarde-Poussieu**
- 7. Place du Foyer
- Pact**
- 8. Mairie de Pact
- Saint-Barthélémy**
- 9. Eglise de Saint-Barthélémy

POINTS D'INTÉRÊT DE LA ZONE TAD 4

- Revel-Tourdan**
- 10. Zone Commerciale de Revel-Tourdan
- Jarcieu**
- 11. Jarcieu Centre
- Saint-Barthélémy**
- 12. Zone commerciale de Saint-Barthélémy
- Beaurepaire**
- 13. Beaurepaire Route de Jarcieu
- 14. Maison de santé de Beaurepaire
- 15. Centre Ville de Beaurepaire
- 16. Gare routière de Beaurepaire



Prenons l'exemple de Louis

Louis habite Primarette. Il souhaite se rendre à la Maison de santé de Beaurepaire pour deux rendez-vous médicaux à partir de 10h30. Il réserve un trajet dans la zone TAD 4 au départ de l'arrêt n°4 « Primarette Le Bourg » et jusqu'au point d'intérêt n°14 « Maison de santé de Beaurepaire », avec le minibus dont le terminus est à 10h25 à la gare routière de Beaurepaire. La veille du trajet, il reçoit un message lui confirmant une prise en charge à Primarette à 10h05, et le jour du trajet il est déposé chez son médecin à 10h20. Il avait aussi réservé son trajet retour avec une prise en charge à l'arrêt n°14 « Maison de santé de Beaurepaire » à 12h35 avec le minibus partant de la gare routière de Beaurepaire à 12h30.

TRAJET EN DIRECTION DES POINTS D'INTÉRÊT

- Arrêts de montée :**
- Arrêts de la zone TAD 4 (ci-contre de 1 à 9)
- Arrêts de descente :**
- Points d'intérêt de la zone TAD 4 (ci-contre de 10 à 16)
- Terminus à l'arrêt Gare routière de Beaurepaire : Arrivée à 8h05 - 10h25 - 13h25 - 15h50'

TRAJET AU DÉPART DES POINTS D'INTÉRÊT

- Arrêts de montée :**
 - Gare routière de Beaurepaire : Départ à 10h30 - 12h30 - 15h55 - 18h'
 - Points d'intérêt de la zone TAD 4 (ci-contre de 10 à 16)
 - Arrêts de descente :**
 - Arrêts de la zone TAD 4 (ci-contre de 1 à 9)
- *Correspondances possibles avec la ligne régulière B : voir fiches horaires ou site internet reseau-le37.fr



RÉSERVATION TAD (modalités au verso)

0 800 00 17 79
(numéro vert gratuit)

reseau-le37.fr

Réservation à partir de 15 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille avant 17 h au plus tard (le vendredi pour un trajet le lundi suivant).



Réseau de transport d'Entre Bièvre et Rhône

Edition de mars 2024



Comment réserver le TAD ZONAL ?

1. Vous téléphonez au numéro de réservation TAD ou effectuez votre réservation sur le site internet reseau-le37.fr, en indiquant : l'arrêt de prise en charge et de destination, le jour et l'horaire souhaités pour l'aller et le retour. Pour faciliter vos prochaines réservations, vous serez inscrit au service lors de votre 1^{er} appel, avec vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone.
2. Vous êtes recontacté (appel, SMS ou mail) la veille de votre trajet, entre 17h et 18h, pour confirmer l'heure à laquelle vous serez pris en charge.
3. Un minibus passe vous prendre à l'heure annoncée !

La prise en compte des réservations est faite dans la limite des places disponibles. Suivant le nombre de réservations, certaines demandes ne seront pas acceptées ou seront décalées de + ou - 15 minutes. En cas de non présentation à l'arrêt à l'horaire fixé, le véhicule n'attendra pas l'utilisateur plus de 3 minutes. En cas de récurrence, ce dernier pourra se voir refuser l'accès au service.

INFORMATIONS RÉSEAU ET RÉSERVATIONS TAD

0 800 00 17 79

(NUMÉRO VERT GRATUIT)

OU RESEAU-LE37.FR

Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h, à partir de 15 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille avant 17 h au plus tard (le vendredi pour un trajet le lundi suivant).



VOS DÉMARCHES D'AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE

permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...

VOS DÉMARCHES D'AUTORISATION D'URBANISME :

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ? (Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)

Particuliers, entreprises... Simplifiez vos démarches en utilisant le guichet dématérialisé consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet : gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous !

- Créez votre compte pour saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme
 - Accédez en ligne aux informations sur le plan local d'urbanisme de votre commune et aux règles qui s'appliquent sur votre parcelle
 - Déposez les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier
- Suivez son avancée jusqu'à la prise de décision de votre commune. Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou utiliser le guichet dématérialisé <https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/tutorial-guichet-demat-urba-entre-bievretrhone.pdf>

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire. Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.

A.C.C.A. St BARTHELEMY

DIMANCHE 16 MARS

**Vente de caillettes et
de saucisses**



**au STADE
à partir
de 8h30**



Dégustation gratuite

*Le meilleur accueil
vous sera réservé*

ORON & PATRIMOINE

DIMANCHE 13 AVRIL

FOURNÉE DE PÂQUES

**Vente de brioches aux
pralines et de pains**

Au stade à partir de 11h

Réservation jusqu'au 6 avril

au 06 28 83 67 47 ou 06 47 96 82 99

Le meilleur accueil vous sera réservé



THEATRE

La Cie CHAPEMONT présente

ŒIL POUR ŒIL

**Comédie de Claude Monteil
d'après Feydeau**

Avec :

*Zoélie Dégarand
René Marc Fauget
Robert Fouaudez
Pascal Nicoud
Marie Christine Roche
Sylviane Vallot*

Mise en scène :

Alain Daras

Son & Lumière :

*Denis Girard
Amélie Fauget*

Photos :

Fauou Girard



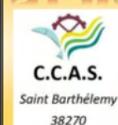
Entrée 10€

Gratuit pour les moins de 10 ans

ST BARTHELEMY de BEAUREPAIRE

Salle des Fêtes

Dimanche 27 Avril à 15h



ST BARTHELEMY de BEAUREPAIRE

Salle des Fêtes

Dimanche 27 Avril à 15h



Synopsis : Dans cette joyeuse aventure, tout le monde court après l'amour, à commencer par Lucienne, bourgeoise parisienne, désolée par la froideur de son mari, Fernand, dont elle redoute l'infidélité. Elle décide donc, avec la complicité d'une amie, Raymonde, de lui tendre un piège redoutable ! Mais la machination lui échappe car surgissent en travers du projet, des personnages inattendus : Tournel d'abord, un soupirant indémodable, puis Histangua, un général mexicain surexcité et prêt à éliminer tous les amoureux de son épouse Raymonde, et surtout Plu-Plu, une toute jeune femme, bien décidée à récupérer son ancien amant : le mari de Lucienne !

Feydeau mêle avec un grand art, tromperies, poursuites, surprises pour créer un pur divertissement, un joyeux moment de détente.



ASSOCIATION O.S.J. TRAIT D'UNION

Trait d'union ouvre un groupe d'expression et d'entraide pour enfants de parents séparés.

Un groupe similaire destiné aux adolescents est également proposé en collaboration avec la Maison des Adolescents de Vienne.

Les ateliers se déroulent sur 4 séances, sont ludiques et interactifs et animés par des professionnels spécialement formés.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Trait d'union 04 74 85 02 95 pour le groupe d'enfants

La M.D.A. 04 74 53 89 21 pour le groupe d'adolescents

Association O.S.J.
TRAIT D'UNION

57 bis avenue Général Leclerc - 38200 VIENNE

traitdunion@osj.asso.fr

www.osj.asso.fr



ASSOCIATION TRAIT D'UNION
Service de Médiation Familiale
57 bis avenue Général Leclerc
Vienne - 04.74.85.02.95



LE GOÛTER DES MOTS

Groupe d'entraide et de soutien
Pour les enfants de parents séparés

Parlons-en...



- 4 ateliers collectifs de 2h animés par 2 médiatrices familiales pour les enfants de 6 à 12 ans et une séance individuelle possible.
- groupes organisés à Vienne et Péage de Roussillon.

La Maison des Adolescents et Trait d'Union vous proposent :

LE SAC'ADO DES MOTS

Groupe d'expression, d'entraide et de partage pour des adolescents de parents séparés



A la Maison Des Adolescents
de Vienne et de Péage de
Roussillon

INFORMATIONS ET
INSCRIPTIONS
04.74.53.89.21



LA MAISON DES
ADOLESCENTS
LEADER ADJUGAIRE



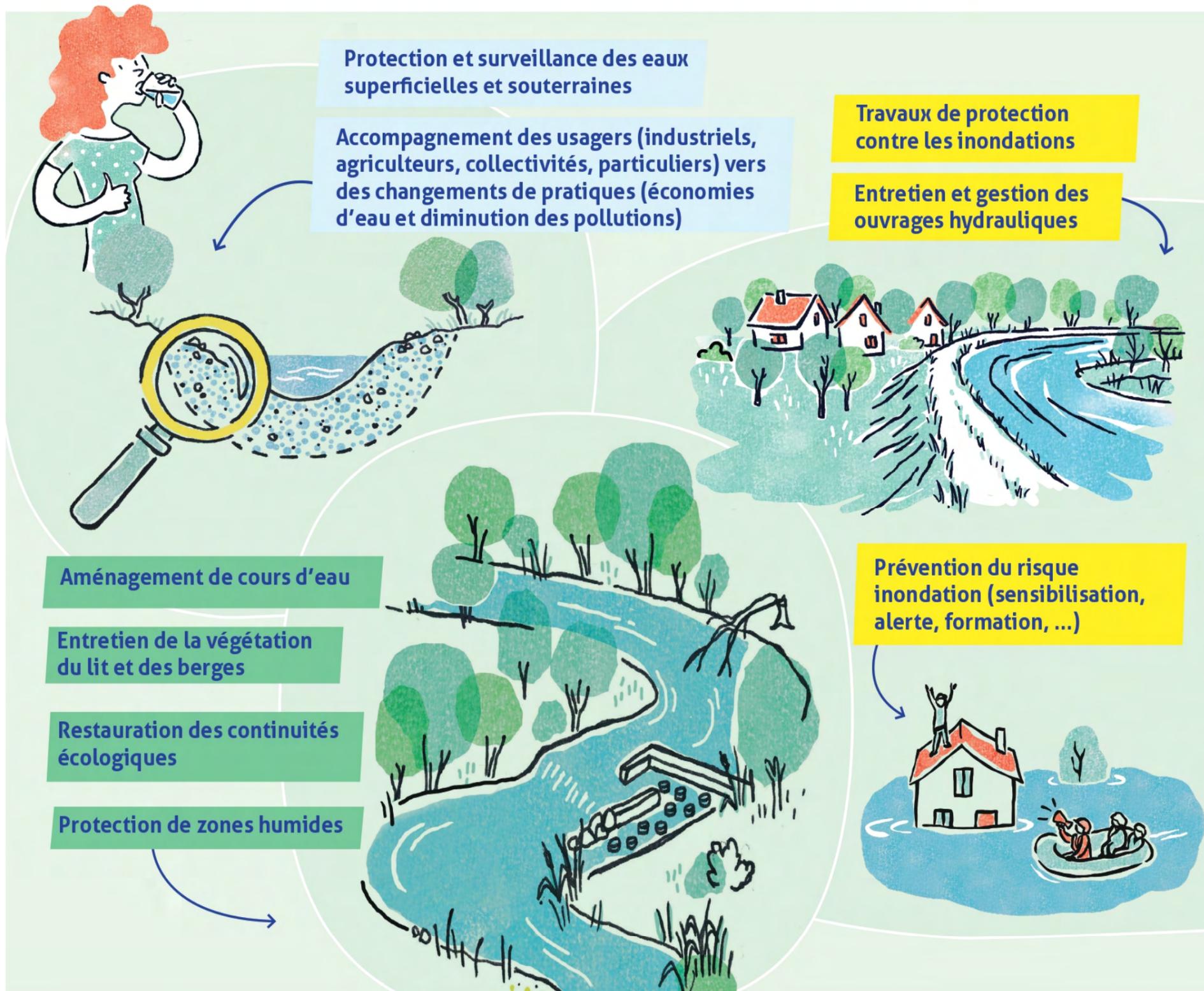
Le SIRRA ? C'est quoi ?

Le Syndicat isérois des rivières Rhône aval a pour missions principales la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, la gestion durable des ressources en eau du territoire, ainsi que la prévention et la protection des enjeux (humains, matériels et économiques) contre les impacts des inondations.



C'est ce que l'on appelle la GEMAPI !

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Œuvrant sur 121 communes, les missions du SIRRA s'exercent à l'échelle de 3 bassins-versants : 4 vallées, Sanne-Dolon Varèze et Bièvre-Liers. **6 collectivités en assurent la gouvernance.**



Fonctionnalités milieux naturels



Qualité de l'eau



Quantité de l'eau

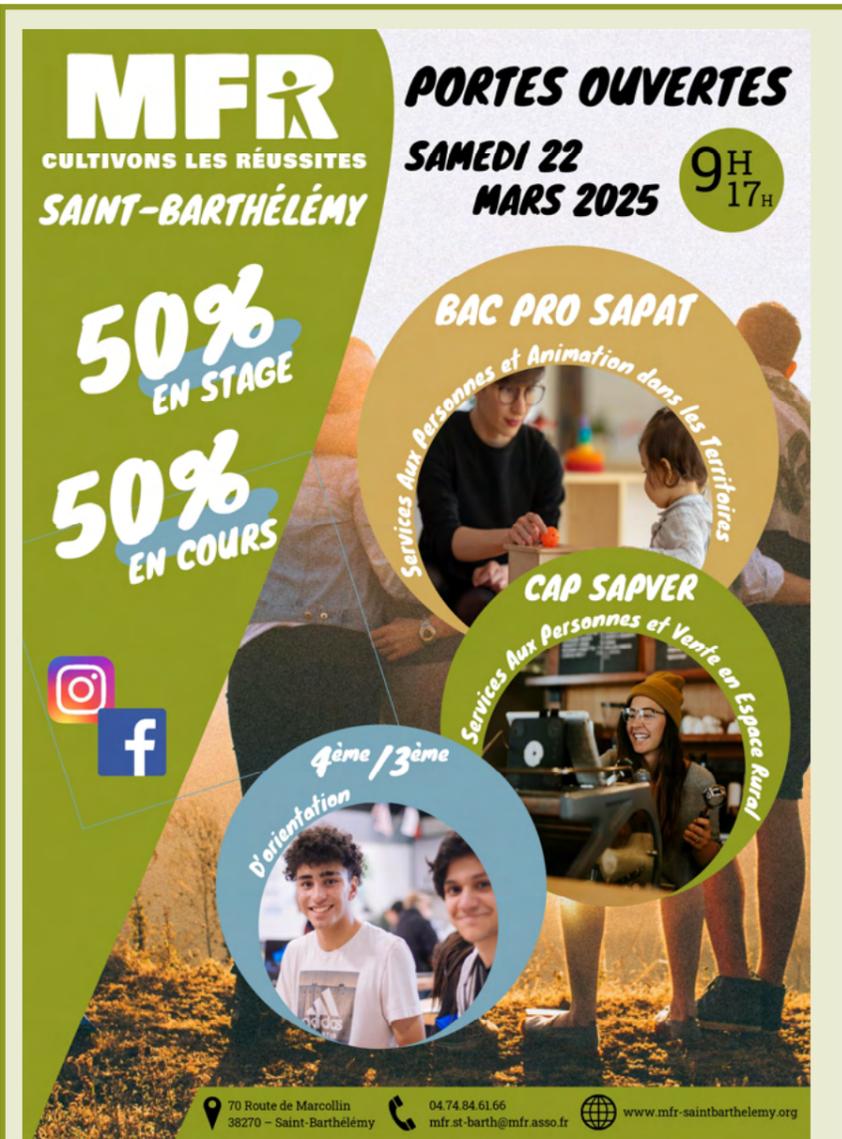


Prévention inondation

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.

Plus d'informations sur le site www.sirra.fr

À NOTER



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
SAINT-BARTHÉLÉMY

PORTES OUVERTES
SAMEDI 22 MARS 2025 9^H à 17^H

50% EN STAGE
50% EN COURS

BAC PRO SAPAT
Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires

CAP SAPVER
Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

4^{ème} / 3^{ème} d'orientation

70 Route de Marcollin 38270 - Saint-Barthélemy
04 74 84 61 66 mfr-st-barth@mfr.asso.fr
www.mfr-saintbarthelemy.org

La MFR organise sa deuxième journée porte ouverte le 22 mars 2025 de 9h à 17h. Venez découvrir nos formations :

- ▶ La 4^{ème}/3^{ème} d'orientation
- ▶ Le CAP Service aux personnes et vente en espace rural (SAPVER)
- ▶ Le BAC PRO Service aux personnes et animation dans les territoires. (SAPAT)



LES COMPAGNONS DU DEVOIR
et du Tour de France

JOURNÉES PORTES OUVERTES
25 et 26 janvier 2025
22 mars 2025

« Chez les Compagnons du Devoir, on s'épanouit et on se forme avec des personnes passionnées. »

En savoir plus

www.compagnons-du-devoir.com



LES COLLECTES 2025 :
16H À 19H30

SAINT BARTHÉLEMY

Lundi 28 juillet—Lundi 04 août

BEAUREPAIRE

Lundi 26 mai
Lundis 13 et 20 octobre

COUR ET BUIS

Lundi 10 février - Lundi 05 mai
Jeudi 03 juillet - Mardi 09 septembre

PISIEU

Mardi 25 mars



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG



SKI LOISIRS BEAUREPAIROIS

SAISON 2024-2025

PROGRAMME DES SORTIES

SAMEDI 14 DECEMBRE



COURCHEVEL

SAMEDI 11 JANVIER



VAL D'ISÈRE

SAMEDI 18 JANVIER



VALLOIRE

SAMEDI 25 JANVIER



LA PLAGNE

SAMEDI 1^{er} FEVRIER



LA ROSIÈRE

DIMANCHE 16 FEVRIER



LES 7 LAUX

SAMEDI 8 MARS



LES CONTAMINES Nouveau

SAMEDI 15 MARS



ALPE D'HUEZ

SAMEDI 22 MARS



LES MÉNUIRES

SAMEDI 29 MARS



LES ARCS

ADHESION AU CLUB : ADULTE 10 € MINEURS 5 €

TARIF : 50 € CAR + FORFAIT + ASSURANCE

30 € MARCHEURS, SKI DE FOND, SKI RANDONNÉE

INSCRIPTIONS sur www.payasso.fr/skistvallier/inscrip

Contacts: 06 61 37 16 46 ou 06 65 76 35 59

Site Internet: <https://skiloisirsbeaurepaire.fr>




• Pompes funèbres
• Contrats obitiques
• Marbrerie
• Tous travaux de cimetières, caveaux, monuments, grèves
• Devis personnalisés gratuits

AB BESNET

Beaurepaire 38270 - 17, avenue Jean Jaurès - 04 74 79 24 79
La Plagne de Beaurepaire 38270 - 14, rue de la Poste - 04 74 84 28 31
Plan Fauriol 98760 - Avenue Denis Capoen - 04 74 26 42 06



FRANCE MATERIAUX
Construire demain, ensemble
SMB - BEAUREPAIRE

NUMÉROS UTILES DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Supermarché : INTERMARCHÉ	04.74.79.19.00
Supermarché : LIDL	01.88.24.70.70
Vêtements , chaussures : CAMARLY	04.74.79.79.62
Univers de la maison : CENTRAKOR	04.74.79.78.10
Boulangerie , pâtisserie : MAISON RIBEYRE	04.74.85.04.39
Optique et audition : KRYS	04.12.05.41.60
Institut de beauté : C'JOLI	04.74.84.47.03
Coiffure : L'ATELIER DES NUANCES	04.74.84.77.55
Maître Artisan Fleuriste : LE POUVOIR DES FLEURS	04.74.84.11.87
Restaurant : CHEZ DADOU	09.82.43.34.95
Salon d'institut : LASHES LASHES BY PEMBE	07.69.38.76.82
Kebab : SULTAN KEBAB	06.49.74.35.16
Coiffure : E M COIFF	07.82.49.72.16
Garage : BART Alexandre	04.74.79.75.21
Rénovation et relooking de meubles : L'ATELIER DE LA GALINIÈRE	07.83.56.86.37
Matériels électrique, sanitaire et chauffage : MAT'ELEC	04.74.84.62.64
Auto-école : BEAUREPAIRE CONDUITE	04.74.79.75.48
Clinique vétérinaire : CLINIQUE DES ERABLES	04.74.84.63.48

INFORMATIONS

Yves MACÉ

ÉCRIVAIN

- L'écrivain Yves Macé de Saint Barthélemy est heureux de vous faire part de la parution de son deuxième roman : "L'écrit vingt"
- Disponible dans toutes les librairies, en ligne, à son domicile pour la dédicace avec une tasse de café.
- Il peut aussi envoyer en fichier PDF le 1er chapitre gratuitement à qui le demande

Renseignements :
06 65 10 50 57

SAINT BARTHELEMY

RENCONTRE & DÉDICACE
Retrouvez Yves Macé

LE LYS BLEU ÉDITIONS

SCANNEZ ICI POUR COMMANDER

L'ÉCRIT VINGT
Yves Macé

À 25 ans, Lauranna jongle entre son emploi en supermarché et son rêve d'intégrer le SERRUC. Bastien, écrivain veuf de 40 ans devient la cible des autorités pour ses écrits critiques. Leur rencontre ébranle l'ordre établi au cœur d'un régime de surveillance oppressif. Et si leurs idées devaient l'arme ultime contre un système répressif ?

LE LYS BLEU ÉDITIONS

INFORMATIONS



Besoin d'aide dans vos démarches administratives et numériques ?
Gratuit - ouvert à tous

Logement, Mobilité et Courrier

Justice Santé Budget

État civil et Famille Formation, Emploi, Retraite

PERMANENCES BUS FRANCE SERVICES

Plus d'informations :

<https://www.entre-bievreethone.fr/services-et-demarches/sante-social/bus-france-services>



Beaurepaire

en mairie - 28 rue Français (rez-de-chaussée)
Les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h

janvier	8 - 15 - 22 - 29
février	5 - 12 - 19 - 26
mars	5 - 12 - 19 - 26



Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



C'est obligatoire!

INSTAGRAM @armeesjeunesse

LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse

X @DSNjeunesse

YOUTUBE @SGArmees





En FÉVRIER, le **CENTRE DE SOINS NON-PROGRAMMÉS** à Beaurepaire, sera ouvert tous les lundis et jeudis de 10h00 à 22h00

Le centre de Péage de Roussillon est ouvert 7J7 de 10h00 à 22h00



BAFA / PREMIERS SECOURS EBER VOUS AIDE À FINANCER VOTRE FORMATION*!



Iris, 20 ans Tom, 17 ans Alia, 16 ans Sidy, 19 ans Lou, 23 ans

2 sessions en 2025 :
Mars - Octobre

Modalités d'inscription :
À partir de 16 ans
Habiter le territoire

Information Jeunesse (IJ)
04 74 79 07 20 - pj.cib@gmail.com

Jeunesse, CC. Entre Bièvre et Rhône
06 30 62 17 02 - pej@entre-bievreethone.fr

plus d'infos :
> entre-bievreethone.fr
> Services et Démarches
> Enfance - Jeunesse



* Financement de 40% pour tous, pouvant aller jusqu'à 70 % selon le quotient familial.

INFORMATIONS



Devenez bénévoles !

Le Centre social de l'Île du Battoir est à la recherche de bénévoles pour enrichir son réseau !

Si vous bénéficiez d'un peu de temps libre et vous souhaitez accompagner des enfants, des jeunes, des familles ou des groupes d'adultes...

Quelque soit votre parcours, impliquez-vous dans nos différentes activités !

- Ludothèque permanente et itinérante
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (activités et aide aux devoirs) : Beaurepaire, Pact et Primarette
- Encadrement des activités socio-culturelles et sportives
- Autres projets ponctuels...

Contactez-nous au 07.85.50.69.02



Les temps LAEP

arrivée libre à Ludibulle de 9h à 11h, c'est gratuit !
La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône vous propose

à Beaurepaire

les **VENDREDIS**
matin 9h-11h

salle François Mitterrand
Centre Social de l'île du battoir
410 chemin du 5 Août 1944
38270 BEAUREPAIRE

à Jarcieu

les **MERCREDIS**
matin 9h-11h

à l'école de Jarcieu
salle de motricité
Route des Pépinières - 38270 JARCIEU



Pôle Petite Enfance : 04 74 79 77 97
Centre social de l'île du Battoir : 04 74 79 07 20



COUP DE POUCE
JEUNES ISÈRE
LA CAF ET LE DÉPARTEMENT BOOSTENT VOS PROJETS

C'est quoi ?

C'est une bourse à projets qui te permet d'exprimer ton talent et concrétiser ton envie d'agir ! Ce dispositif est mis en place par la Caf et le Département de l'Isère qui apporteront un soutien financier pour réaliser ton projet.

Pour qui ?

Pour bénéficier du dispositif, tu dois avoir entre 11 et 25 ans, habiter en Isère et avoir un projet, seul ou à plusieurs, dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité, de la protection de l'environnement...

Une attention particulière sera portée aux effets du projet sur la dynamisation du territoire.

Comment et quel délai ?

Pour participer tu peux déposer ton projet en ligne sur coupdepoucejeunesisere.fr



Pense aussi à consulter le règlement pour connaître toutes les conditions. Les pièces nécessaires sont à joindre avant le 11 avril 2025 à 12h. Pour être étudié ton dossier doit être dûment complété.

Et après ?

Tu seras convié pour présenter ton projet et ta motivation devant l'un des jurys organisés dans les différents territoires en mai 2025 et composés de professionnels de la jeunesse.

Département de l'Isère - DRE - Service de la communication et de l'événementiel - ©Adobestock - 20250113.1 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Gratuit, sur inscription

Chaque mois, suivez le guide et évadez-vous en randonnée

Profitez des visites découvertes sur plusieurs dates

tourisme.entre-bievretrhone.fr



VOTRE RANDO DU MOIS

DESTINATION ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

2025



DU 16 FÉVRIER 2025
AU 18 JANVIER 2026



INFORMATIONS

Chats perdus



On voit régulièrement dans la commune des affiches collées sur les poteaux, murs et mobilier urbain pour signaler la perte d'un animal, en général un chat qui n'est pas rentré à la maison. Si elles sont tolérées, ces affiches peuvent être verbalisées, car elles constituent un affichage illégal ou parfois une dégradation du mobilier urbain. Fort heureusement, les services de la mairie font preuve de discernement.

Cependant, il existe plusieurs alternatives qui peuvent se révéler bien plus efficaces. Tout d'abord, signalons une **innovation depuis quelques années : les médaillons GPS pour chats**. La miniaturisation permet en effet de réduire considérablement le poids des colliers GPS qui existaient auparavant pour les chiens (exemple : lien partenaire <https://c3po.link/QMfxKTateb>). Cette solution a un coût, mais si l'on doit comptabiliser le prix des affiches et le PV pour affichage illégal, le médaillon GPS peut être moins coûteux, surtout

en cas de récurrence de fugue.

Il existe également des solutions gratuites si vous avez perdu votre chat, votre chien ou votre furet et que celui-ci est identifié. vous pouvez déclarer sa perte au **Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques (I-CAD) sur ce lien https://www.i-cad.fr/articles/animal_perdu** . Si l'animal est identifié par puce ou tatouage (obligatoire à partir de 7 mois), cela permettra de retrouver facilement vos coordonnées (nom et adresse) dans le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques (I-CAD). Cela permettra le contact avec vous si votre animal est retrouvé. I-CAD est placée sous la délégation du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. Elle gère le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques qui est un outil gratuit et sécurisé utilisé par divers acteurs, tels que refuges, gendarmeries, vétérinaires et associations animales.

Que faire si vous trouvez un chat "errant" ? Selon l'article L211-23 du Code Rural, un chat est en état de divagation s'il est non identifié et trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou à plus de 1000 mètres du domicile de son maître sans surveillance immédiate. Tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique est également considéré comme errant. Rappel pour le cas d'un chien : selon l'article L211-23 du Code Rural, un chien est considéré en état de divagation s'il n'est pas sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de son propriétaire. Un chien abandonné est également en état de divagation, sauf s'il participe à une action de chasse et que son propriétaire a fait des efforts pour le retrouver.

Si vous avez trouvé un animal Signaler à I-CAD: Utiliser ce lien https://www.i-cad.fr/animal_trouve

Se rapprocher de la mairie : La municipalité peut vous orienter en matière d'animaux errants pour leur prise en charge et leurs soins. La gendarmerie ou la police peut également vous indiquer les coordonnées de la fourrière la plus proche ou vous désigner un vétérinaire sous convention pour soigner l'animal blessé.

À savoir : Il est interdit de garder un animal errant. L'animal doit être confié à une fourrière, qui contactera les propriétaires d'animaux identifiés. Le propriétaire a un délai de 8 jours ouvrés pour récupérer son animal, après quoi il est considéré comme abandonné et peut être proposé à l'adoption ou euthanasié (Art L211-25 / 26 Code Rural).



Etat Civil



Le **25 octobre 2024**
Se sont unis
Michaël RIVE et Silvie GUERRERO

Meilleurs vœux de bonheur



Le **21 janvier 2025**
est née **Juliette GUYOT**
De Alexandre GUYOT et Jessica REYNAUD

Félicitations aux parents



Le **25 octobre 2024**
Se sont pacsés
Philippe VOISIN et Natacha NICOLLE

Meilleurs vœux de bonheur



Le **22 décembre 2024**
Madame Brigitte GUEDENET
Est décédée à l'âge de 61 ans

Condoléances à la famille